



# LIVRET D'ACCUEIL

Service d'Accompagnement

A la Vie Sociale d'Aix



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
28 avenue Saint Jérôme - 13100 Aix en Provence  
Tél. 04 42 91 41 07  
[savs.aixenprovence@espoir-provence.fr](mailto:savs.aixenprovence@espoir-provence.fr)

# LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

## Le mot de bienvenue

Vous avez fait le choix de vous adresser à notre SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

L'association Espoir-Provence, la direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

Dès à présent, et pour la durée de notre collaboration, le SAVS s'engage à vous proposer dans le cadre de ses missions, un accompagnement adapté à vos attentes et besoins, dans le respect de votre intégrité, de votre dignité et de votre intimité.

Ce livret d'accueil est une présentation de notre structure, de ses missions et de son fonctionnement.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale d'Espoir-Provence propose à des personnes en situation de handicap psychique un accompagnement socio-éducatif individualisé et personnalisé.

Financé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le SAVS est une réponse médico-sociale à la demande d'une personne reconnue et orientée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

## L'accompagnement

Votre accompagnement est assuré spécifiquement par deux travailleurs sociaux, soutenus par un Psychologue. Néanmoins, le SAVS est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 4 professionnels, parfois accompagnés de stagiaires, pouvant être amenés à partager certaines informations vous concernant.

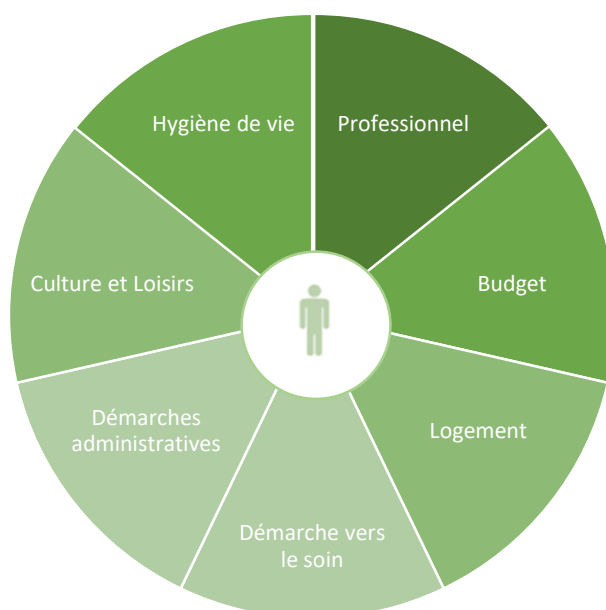
Le service définit avec vous les objectifs de votre prise en charge mis en œuvre lors de nos rencontres. Votre accompagnement est personnalisé, c'est-à-dire en correspondance avec vos attentes et besoins, mais toujours dans la limite du cadre de nos missions.

Suite à une période d'accueil, de découverte, d'observation et d'évaluation réciproque, de 3 mois environ, un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) sera établi. Il formalisera vos besoins et les objectifs de notre accompagnement.

Le travail avec les partenaires se fait avec votre consentement. Toutefois, le service se réserve la possibilité de les interpeller et/ou d'intervenir en cas d'urgence ou de mesure exceptionnelle.

## La mission du service

Nous vous proposons un accompagnement dans tous les domaines de votre vie quotidienne et sociale, voire professionnel, pour lesquels vous exprimez un besoin de soutien. Le SAVS intervient sur une période limitée. Son rôle est de vous accompagner vers l'autonomie, à faire seul ou à trouver des lieux ressources. Les travailleurs sociaux ont donc pour mission de faire avec vous et non à votre place.



# L'ACCOMPAGNEMENT

## Les modalités de rencontres

Les rencontres peuvent se faire à votre domicile, au service ou en extérieur.

La fréquence est définie ensemble, en fonction de votre projet.

## Le personnel

L'équipe est constituée de professionnels formés et diplômés :

- Un Directeur,
- Un Directeur Adjoint,
- Une Responsable Administratif et Financier,
- Une Cheffe de Service,
- Une Secrétaire,
- Un Psychologue clinicien,
- Des Travailleurs Sociaux : Educateurs (trices) spécialisés (es), Conseillers (es) en économie sociale et familiale.

## L'accès au soin

La responsabilité médicale est assurée par votre médecin psychiatre, votre médecin généraliste et les autres intervenants médicaux. Néanmoins l'équipe du SAVS pourra vous soutenir dans cette dynamique de soin.

## L'implication des bénéficiaires dans la vie du service

Vous pouvez être sollicité sous forme d'enquête de satisfaction afin de recueillir votre avis sur le service.

Nous vous proposons tout au long de l'année différents ateliers collectifs qui sont pensés avec vous et qui naissent de vos initiatives.

# LES PRESTATIONS ET SERVICES

## L'accueil

Le service vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h sauf le mercredi.

Un samedi sur deux est consacré à des activités organisées ou à des rendez-vous programmés.

## Les locaux

Un espace accueillant à proximité des transports en commun (bus) et du centre-ville comprenant :

- Un accueil,
- Des bureaux individuels (respect de la confidentialité),
- Une salle polyvalente,
- Un jardin extérieur.

## Les moyens

- Une secrétaire pour l'accueil physique et téléphonique,
- Une équipe mobile de travailleurs sociaux, formée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique,
- Un psychologue clinicien,
- Un réseau de partenaires issu du secteur social, médical et culturel.

# LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## Les conditions d'admission

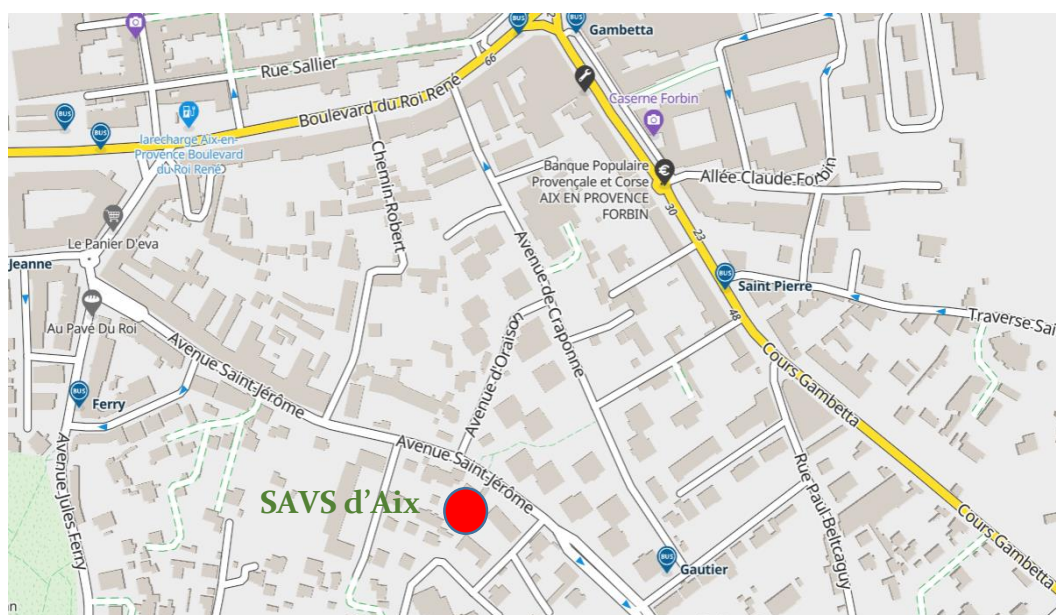
Chaque personne demandant son admission au SAVS doit :

- Etre âgée d'au moins 20 ans,
- Obtenir une notification d'orientation SAVS de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Etre suivie par un médecin psychiatre,
- Résider dans une des communes du Pays d'Aix.

## Le financement

Le service est financé par le Département des Bouches du Rhône. Aucune participation financière n'est demandée aux personnes suivies par le service.

## PLAN D'ACCES (Coordonnées GPS : 43.52160,5.45383)



Bus :

Ligne 4 :  
arrêt ROBERT

## QUELQUES COORDONNEES UTILES

### **MDPH**

4 quai d'Arenc – CS 80096 – 13304 Marseille Cedex 02

0 800 81 48 44

### **SAMU**

15

### **Pompiers**

18 ou 112

### **SOS Médecins :**

04.42.26.24.00

### **Personne qualifiée**

[personnequalifiee13@gmail.com](mailto:personnequalifiee13@gmail.com)

### **Association Espoir-Provence**

[association@espoir-provence.fr](mailto:association@espoir-provence.fr)